

Structures de garde des jeunes enfants



Le renfort indispensable pour les parents en emploi

En 2010, près de la moitié des familles réunionnaises utilisent un mode de garde pour leur plus jeune enfant de moins de 11 ans. En priorité, elles sollicitent leur entourage proche, les grands-parents en particulier. Mais les parents en emploi doivent aussi s'adresser à des professionnels de l'enfance pour pallier leurs longues absences. À la scolarisation du petit dernier, le recours à un mode de garde reste paradoxalement stable. La scolarisation favorise en effet le retour des mères sur le marché du travail, qui crée ainsi un besoin supplémentaire de modes de garde.

Déléguer la garde de son enfant n'est pas une tâche facile. Les parents apportent en effet une attention particulière à l'épanouissement physique, intellectuel et affectif de leur enfant. Ils exigent de surcroît un cadre d'accueil sécurisé.

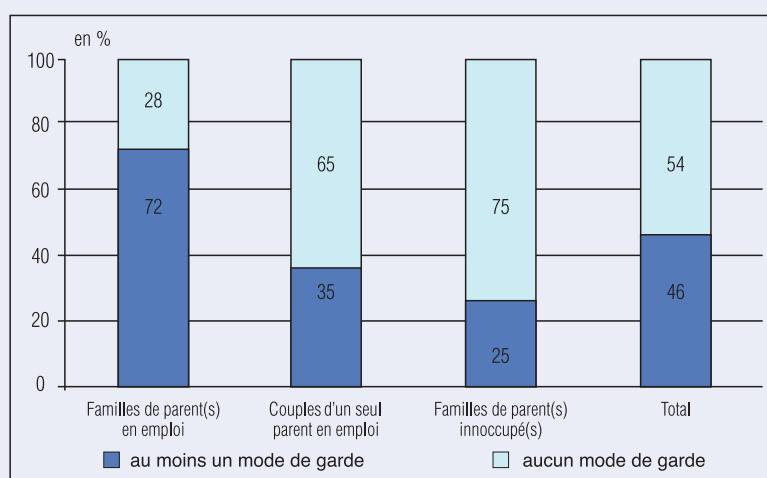
En 2010, 46 % des familles réunionnaises qui ont un enfant de moins de 11 ans déclarent confier leur plus jeune enfant à une tierce personne ou à une structure d'accueil autre que l'école (*graphique 1*).

Pour l'accueil du jeune enfant, les parents font d'abord confiance à leurs proches. Ainsi, les grands-parents sont particulièrement mis à contribution (*tableau 1*) : ils sont sollicités par 28 % des familles. En effet dans la culture réunionnaise, l'entourage familial est un repère important. En outre, les membres de la famille ne sont jamais très éloignés sur l'île. Seules 16 % des familles réunionnaises s'adressent à des professionnels de l'enfance. Dans ce cas, les centres d'accueil collectif sont privilégiés : crèche, garderie, centre de loisirs. Ils sont préférés aux « nénennes », qui assurent une garde individualisée de l'enfant. Cette garde individualisée est aussi la plus onéreuse.

Cependant, la majorité des familles réunionnaises déclarent se passer de tout mode de garde. Les parents affirment alors s'occuper seuls de leur marmaille de moins de 11 ans.

[Graphique 1]

46 % des familles réunionnaises utilisent un mode de garde pour leur plus jeune enfant de moins de 11 ans.



Source : Insee, enquête emploi Dom 2010.

Le recours à un mode de garde dépend de la situation des parents ou du parent sur le marché du travail. Les parents sans emploi ou inactifs sont évidemment plus disponibles que les parents qui occupent un emploi. Ainsi, deux tiers des couples d'un seul parent en emploi affirment assumer seuls la garde de leur plus jeune enfant. Un tiers de ces couples ont recours à leurs proches. Plus disponibles encore, les trois quarts des familles de parent(s) inoccupé(s) se débrouillent seuls. Les couples d'un seul parent en emploi et les familles de parent(s) inoccupé(s) sont ensemble majoritaires. Ils rassemblent 62 % des familles réunionnaises avec un enfant de moins de 11 ans.

Les professionnels de l'enfance au soutien des parents en emploi

Les familles de parents en emploi ont quant à elles un net besoin d'aide pour garder leur dernier-né : 72 % recourent à un mode de garde (*graphique 2*). Ces familles sont constituées des couples de deux parents en emploi et du parent en emploi d'une famille monoparentale. Pendant leur temps de travail, ces parents n'ont guère d'autre choix que de faire garder leur plus jeune progéniture.

Les familles de parents en emploi privilégient alors leur entourage et notamment les grands-parents. Le tiers de ces familles d'actifs occupés font garder leur plus jeune enfant par papi-mamie. Mais les absences de ces parents sont longues et régulières ; les proches ne peuvent pas toutes les pallier. Les familles de parents en emploi se tournent alors vers les systèmes de garde rémunérés. Le quart d'entre elles adopte des modes de garde collective. Quant aux gardes individualisées, une famille d'actifs en emploi sur dix recourt à une assistante maternelle. Ces familles de parents en emploi sont les seules à recourir à des services payants, bénéficiant en général de ressources financières plus favorables. Le quart des familles de parents en emploi parviennent tout de même à gérer leur quotidien sans mode garde. Les parents doivent pour cela ajuster leurs emplois du temps. Mais cet ajustement est plus fréquent si le petit dernier est scolarisé.

Le recours à un mode de garde maintenu à la scolarisation

Vers trois ans, les enfants prennent le chemin de l'école. L'école primaire les occupe dorénavant quatre journées par semaine en dehors des vacances scolaires. La question du mode de garde pourrait se faire moins pressante. Les familles de parents qui étaient déjà en emploi et de parent(s) inoccupé(s) font d'ailleurs moins appel à un mode garde à la première rentrée de leur benjamin.

Néanmoins, la scolarisation du dernier enfant est aussi l'occasion d'un retour sur le marché du travail pour certains parents. De ce fait, le recours à un mode de garde est quasiment équivalent, que l'enfant soit scolarisé ou non (respectivement 45 % et 48 %).

Au final, 46 % des familles ayant le plus jeune enfant à l'école ont des parents en emploi. Par contre, quand le plus jeune enfant n'est pas encore scolarisé, seulement 26 % des familles ont des parents en emploi.

Dans les couples d'un seul parent en emploi, les parents inactifs s'occupent bien souvent de la garde des jeunes enfants. Ce sont aux trois quarts des mères au foyer.

[Tableau 1]

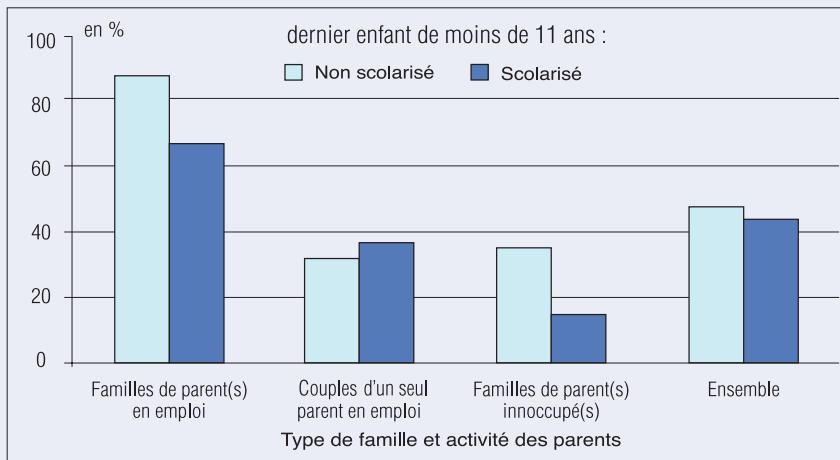
Mode de garde du plus jeune enfant de moins de 11 ans : 72 % des familles de parents en emploi y ont recours.

	Familles de parent(s) en emploi	Couples d'un seul parent en emploi	Familles de parent(s) inoccupé(s)	Ensemble
Part	38	33	29	100
Au moins un mode de garde	72	35	25	46
Entourage	46	33	23	35
Grands-parents	34	28	20	28
Autre famille, voisins, amis	19	29,8	8,7	15,2
Professionnels	37	4	2	16
Accueil collectif	25	n.s.	n.s.	11
garde individualisée	15	n.s.	n.s.	6

Source : Insee, enquête emploi Dom 2010. n.s : non significatif

[Graphique 2]

Le taux de recours à un mode de garde diminue peu avec la scolarisation.



Source : Insee, enquête emploi Dom 2010.

Parfois, elles ont mis leur carrière entre parenthèses pour se consacrer à leurs enfants. Leur scolarisation les incite alors à la reprise d'une activité professionnelle. Ces familles, redevenues « de parents en emploi », ont alors souvent besoin d'un mode de garde extra-scolaire pour leurs enfants.

Les parents en emploi toujours sur leurs gardes

Ecole ou pas, les familles de parents en emploi sont toujours les plus à la peine pour concilier activité professionnelle et garde d'enfant (*graphique 3*). Avec un enfant en très bas âge, une écrasante majorité (87 %) des familles de parents en emploi requièrent au moins un mode de garde. Elles sont encore les deux tiers à y requérir quand l'enfant s'assoit sur les bancs de l'école.

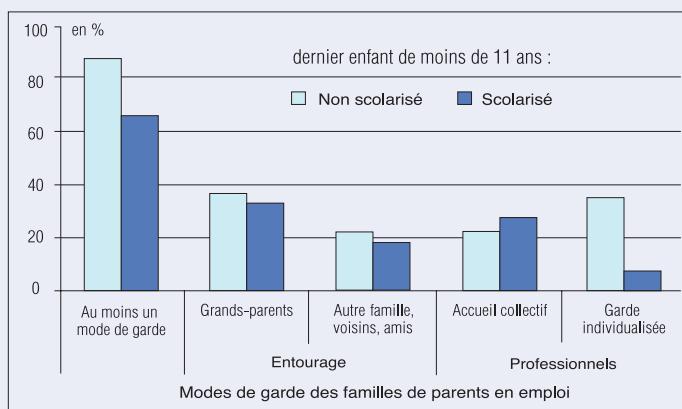
Avec la scolarisation, la période d'absence à combler des parents en emploi se réduit : avant et après l'école et le

mercredi. Ces parents actifs s'adressent moins à des services de garde rémunérés. Les aides financières pour ces gardes diminuent aussi de moitié aux trois ans de l'enfant. Plus coûteuse, la garde individualisée est alors complètement délaissée tandis qu'un tiers des familles y recourent pour un nourrisson. Par contre, la garde collective se maintient : plus de 20 % des familles de parents en emploi lui font toujours confiance. Mais les structures d'accueil ne sont plus les mêmes : l'étude et le centre de loisirs ont supplplanté la crèche et la garderie.

À la première rentrée des classes, les proches des parents en emploi sont plus sollicités que les professionnels. Les grands-parents assurent toujours volontiers des permanences pour offrir un cadre familial sécurisé à leurs petits-enfants.

[Graphique 3]

Les parents en emploi utilisent souvent un mode de garde.



Source : Insee, enquête emploi Dom 2010.

Les parents en emploi en difficulté pour organiser la garde de leur enfant.

À La Réunion, la garde d'un enfant ne paraît pas poser de difficultés particulières pour une majorité de familles : près de neuf familles sur dix la jugent même facile pour un enfant de moins de sept ans. Mais les familles de parent(s) en emploi ne partagent pas ce jugement : le quart d'entre elles estiment au contraire que l'organisation de la garde est plutôt difficile. Les journées de travail de ces parents actifs imposent en effet des absences longues et répétées. La garde de leur jeune enfant est alors parfois délicate à organiser. Plus disponibles, les couples d'un seul parent en emploi et les familles de parent(s) inoccupé(s) ayant le même souci sont rares.

Conciliation vie familiale et vie professionnelle

Plus de difficultés dès qu'il y a des enfants

Après une journée de travail, près de la moitié des personnes affirment être fréquemment en difficulté pour effectuer les tâches domestiques. Les mères qui élèvent seules leur(s) enfant(s) sont les plus à la peine. Les couples de deux personnes en emploi avec enfant(s) éprouvent aussi fréquemment des difficultés. À l'inverse, peu de personnes qui travaillent considèrent que leur vie familiale agit sur leur capacité à « bien travailler ». Les employeurs font néanmoins souvent preuve de « souplesse » pour gérer les imprévus.

Les deux tiers des personnes qui travaillent affirment n'avoir pas pu récemment s'occuper de toutes les tâches domestiques après leur journée de travail. Près de la moitié des travailleurs-ses déclarent être dans cette situation au moins une fois par mois, voire plusieurs fois par semaine (graphique 4). L'impact de la fatigue de la journée de travail sur la vie personnelle est donc indéniable. Mais selon que l'on vive en couple ou non, avec ou sans enfant, selon les responsabilités que l'on exerce au travail, les répercussions sont nuancées. Par ailleurs, les femmes sont plus fréquemment confrontées à la difficulté d'exécuter les tâches domestiques que les hommes.

Les mères de familles mono-parentales les plus à la peine

L'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale n'est donc pas toujours aisée. Les adultes, essentiellement des femmes, qui travaillent et élèvent seuls leur(s) enfant(s) ont le plus de difficultés à accomplir l'ensemble des tâches domestiques après leur journée de travail. Ensuite, les couples d'une seule et de deux personnes en emploi avec enfant(s) éprouvent le plus de difficultés. Les couples sans enfant ont moins de mal à concilier le travail et la famille.

Les familles monoparentales sont donc plus souvent confrontées à des difficultés, un seul adulte ayant à faire face à la fois aux responsabilités professionnelles et domestiques. Dans 80 % des cas, l'adulte est une femme en emploi (20 % d'hommes en emploi). La difficulté de conciliation semble augmenter avec la jeunesse de l'enfant : plus l'enfant est jeune, plus la difficulté est grande.

Une grande diversité de situations prime parmi les couples de deux personnes en emploi. Ainsi, les foyers qui rencontrent des difficultés sont aussi nombreux que ceux qui n'en ont pas.

Le recours ou non à une aide ménagère pourrait expliquer cette diversité, mais n'a pu être étudié ici.

La situation des couples d'une seule personne en emploi est assez proche de celle des couples biactifs occupés : l'impact du travail sur la vie familiale est presque du même ordre, avec plus de la moitié des personnes déclarant n'être que rarement voire jamais confrontées à des difficultés pour les tâches domestiques. Néanmoins, c'est l'homme qui est en emploi dans les trois quarts des cas. C'est donc à la femme sans emploi qu'incombent les tâches ménagères.

Le temps de travail et les fonctions occupées, en lien avec le diplôme, influent également sur les difficultés de prise en charge des tâches domestiques, particulièrement dans les familles monoparentales ou chez les couples de deux actifs en emploi. Généralement, lorsque le niveau de diplôme s'accroît, le temps de travail également, ce qui laisse moins de temps pour le reste.

Ainsi, 60 % des diplômé-es du supérieur déclarent être fréquemment dans l'impossibilité de s'occuper de toutes les tâches domestiques, contre 45 % chez les détenteurs d'un baccalauréat ou moins.

La vie personnelle influe peu sur la vie professionnelle

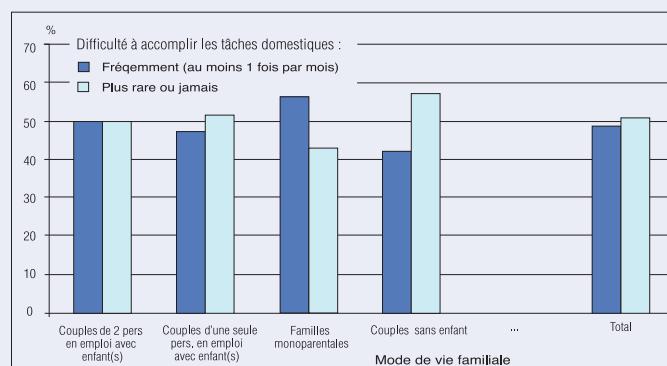
S'il apparaît clairement que l'exercice professionnel influence souvent la réalisation des tâches domestiques, dont le soin aux enfants, l'inverse est beaucoup plus rare. Ainsi, 93 % des personnes en emploi considèrent que leur vie personnelle ne se répercute pas sur leur capacité à « bien travailler ». Cependant, lorsqu'il y a des enfants, les parents qui travaillent éprouvent un peu plus souvent de difficulté à « bien travailler » (tableau 2). Ceci d'autant plus que les enfants sont jeunes. Ainsi,

les familles ayant un ou des enfants de moins de sept ans sont trois fois plus nombreuses à avoir fréquemment des difficultés à « bien travailler » que les autres.

Toutefois, les employeurs de notre île font régulièrement preuve de « souplesse » en cas d'imprévu familial ou de besoin de garder un enfant : 80 % des travailleur-ses déclarent en bénéficier en cas d'imprévu et 75 % pour une garde d'enfant.

[Graphique 4]

S'occuper de toutes les tâches domestiques après la journée de travail : les adultes qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) ont plus de difficulté.



Source : Insee, enquête emploi Dom 2010.

[Tableau 2]

Influence de la vie familiale sur la capacité à « bien travailler » : des difficultés plus fréquentes s'il y a un enfant de moins de sept ans.

Enfants de moins de 7 ans	Fréquent	Rare/Jamais	Total
Oui	13	87	100
Non	4	96	100
Total	7	93	100

Source : Insee, enquête emploi Dom 2010.



Les enfants pièce maîtresse de la conciliation des temps de vie.

Face aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes notamment en matière d'accès à l'emploi et de développement de carrière, la question de la répartition des responsabilités domestiques se pose de plus en plus. Elle devient encore plus préoccupante avec la naissance des enfants qui ont un effet flagrant et inégal

sur la carrière professionnelle.

En effet, les naissances n'affectent pas la situation face à l'emploi pour plus de 90 % des pères. Pour les mères au contraire, la naissance du premier enfant a un impact fort sur la situation professionnelle : 40 % d'entre elles changent de situation (passage au temps

partiel, changement de poste, prise de congé parental, démission). À l'arrivée du deuxième enfant, 16 % des femmes prennent un congé parental à temps plein et 31 % passent à temps partiel. (Cf. Génération 98, 7 ans après, Céreq 2007).

Un « plan crèche » pour répondre à des besoins croissants et très divers.

Les enfants sont souvent au cœur de la problématique de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. L'enjeu est donc important pour La Réunion de satisfaire aux besoins des familles en terme d'accueil des jeunes enfants.

La Réunion est faiblement dotée en places pour la garde des enfants d'âge préscolaire. En 2008, le taux d'équipement en crèches collectives ou parentales et haltes garderies s'élève à 50 pour 1 000 enfants, contre plus du double en France métropolitaine. L'État et ses

partenaires ont lancé fin 2007 un plan de rattrapage. Ce plan est cofinancé et accompagné par l'État, la Caisse d'Allocation Familiale, le Conseil général, en lien avec l'Association des Maires du Département de La Réunion. Dans un premier temps, il permet le dépassement des plafonds de financement des institutions pour la création de crèches d'une quarantaine de place. Le plafond de financement est ainsi porté à 80 % pour les investissements (construction) et à 75 % pour le fonctionnement.

Dans un second temps, la création de micro crèches est accompagnée et encouragée, notamment par la formation des personnels et la mise à disposition par les communes de lieux d'accueil adaptés. Enfin une attention particulière est portée sur les horaires d'ouverture, favorisant les horaires dits atypiques.

Fin 2010, 418 places en micro crèches et 421 places en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ont été créées à travers le plan de rattrapage, qui court jusqu'en 2014.

Pour en savoir plus

- « Génération 98, sept ans après », enquête Évènements familiaux et carrière, Céreq, 2007.
- « Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à La Réunion : le travail des femmes », les documents de l'ODR, Mai 2008.



Source : un volet spécifique de l'enquête emploi

- Cette étude a été menée à partir de l'enquête emploi réalisée tous les ans par l'Insee. En 2010, un module particulier permet d'analyser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Il traite aussi les différents modes de garde des enfants.

Un échantillon de 1 133 personnes a ainsi été constitué pour La Réunion.

Ont participé à la réalisation de cette publication :

- Sophie Élizéon, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFEH), adjointe à la direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).
- Pierre Thibault, chargé d'études (Insee).

Publication apériodique de l'Insee-Réunion en

collaboration avec ses partenaires locaux.

n°15 - juin 2011

ISSN : 1969-3532 - ISBN : 978-2-11-128180-6

Dépôt légal n°

Directeur de la publication : Pascal Chevalier

Rédactrice en chef : Claire Grangé

Conception Graphique : Design System

Imprimerie : Print 2000

© Insee-2011 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

Retrouvez ce document sur le site : <http://www.insee.fr/reunion>